

12 mai 2020



Les femmes victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofptra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofptra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofptra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Cadre juridique	3
1.1. Au plan international	3
1.2. Législation nationale	3
2. Prostitution et exploitation sexuelle.....	3
2.1. Caractéristiques sociales des prostituées	3
2.2. Modes de recrutement des prostituées	4
2.3. Les lieux de prostitution	5
2.4. Les revenus de la prostitution	6
2.5. Les violences à l'encontre des prostituées	7
3. Attitude des acteurs extérieurs à la prostitution	8
3.1. Attitude de la société	8
3.2. Actions des ONG	9
3.3. Attitude du gouvernement	9
3.4. Attitude de la police.....	10
3.5. Attitude de la justice.....	11
Bibliographie	12

Résumé : Le Code pénal sanctionne la traite aux fins d'exploitation sexuelle. Les victimes sont essentiellement des jeunes femmes peu diplômées, célibataires, divorcées, veuves, issues de milieux pauvres, ruraux et urbains. Elles sont recrutées par des intermédiaires des proxénètes, par annonces de presse ou par les réseaux sociaux, leur promettant des emplois bien rémunérés dans les secteurs de l'hôtellerie ou du tourisme. La plupart exercent dans des entreprises légales, situées pour la plupart dans la capitale, les zones minières ou la ville-frontière chinoise d'Erlian. Certaines sont convoyées à l'étranger, en Chine principalement. La société leur est hostile, aussi tentent-elles de cacher leur activité à leur famille. L'Etat mongol mène une politique plus active depuis quelques années, en subventionnant des ONG gestionnaires de centres d'accueil et de réinsertion, en assurant des formations pour les travailleurs sociaux, les personnels de police et de justice. Les résultats de la police et de la justice restent maigres en dépit de l'ampleur prise par la prostitution. Certaines ONG accusent les autorités de couvrir des trafics.

Abstract : The Criminal Code sanctions trafficking for the purpose of sexual exploitation. The victims are mainly young women with little education, single, divorced, widowed, from poor, rural and urban areas. They are recruited by pimp intermediaries, press announcements or social media, promising them well-paying jobs in the hotel or tourism sectors. Most work in legal enterprises, most of which are located in the capital, mining areas or the Chinese border town of Erlian. Some are shipped overseas, mainly to China. Society is hostile to them, so they try to hide their activity from their families. The Mongolian state has been pursuing a more active policy in recent years, subsidizing NGOs managing reception and reintegration centers, and providing training for social workers, police and justice personnel. Police and justice performance remains meager despite the scale of prostitution. Some NGOs accuse the authorities of covering the trafficking.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Cadre juridique

1.1. Au plan international

La Mongolie **n'a pas signé la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui**, mais a signé en 2001 le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ratifié en 2003.¹

1.2. Législation nationale

L'article 13.1 du Code pénal introduit en 2017² sanctionne la traite pour l'exploitation sexuelle ou le travail d'une peine d'emprisonnement de deux à huit ans si la victime est adulte et de cinq à douze ans si la victime est mineure. **L'article 12.3 dudit code réprime l'exploitation sexuelle**, dont certaines formes de traite, et prévoit des sanctions de deux à huit ans d'emprisonnement pour des victimes âgées de plus de 14 ans, et de douze à vingt ans pour des victimes âgées de moins de 14 ans.³

Selon un rapport de 2008 de l'ONG américaine *The Asia Foundation*, **la prostitution n'est pas interdite en soi**, mais la prostitution impliquant des mineurs est considérée comme de la traite pour l'exploitation sexuelle.⁴ Cependant, un reportage du média britannique TVF de 2018 présente un officier de police mongol déclarant que la prostitution est illégale.⁵ Cette interprétation semble extensive, car l'article 124 du Code pénal de 2002 sanctionnait l'incitation à la prostitution par la violence ou le mensonge, et l'organisation de celle-ci, notamment dans des « maisons closes », et non la pratique en elle-même.⁶ Dans ce même reportage, une avocate mongole a déclaré que des poursuites judiciaires pouvaient pourtant être engagées contre des prostituées en vertu de la législation administrative, tandis que le Code pénal réprime l'organisation de la prostitution.⁷

2. Prostitution et exploitation sexuelle

2.1. Caractéristiques sociales des prostituées

Les victimes de la traite pour exploitation sexuelle et les prostituées proviennent en majorité de **milieux pauvres, tant ruraux qu'urbains**. Elles cherchent pour la plupart à échapper à la violence domestique et acceptent de travailler dans des conditions insalubres.⁸ Selon un rapport de l'*United Nations Institute for Training and Research* paru en 2014 et cité par le média britannique *The Telegraph*, de 3 000 à 5 000 femmes et enfants des zones rurales sont conduits en ville ou à l'étranger pour être exploités sexuellement. Cité dans ce même article, l'UNICEF estime que **19 000 travailleurs du sexe**⁹, dont une faible minorité d'hommes, sont actifs dans le pays. Selon l'ethnologue Gaëlle Lacaze interrogée en 2019 par une journaliste de ce média, certaines femmes sans diplôme et devant élever seules un enfant préfèrent devenir prostituées plutôt que de

¹ Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies (OHCHR), [url](#)

² Ce nouveau code pénal n'est pas disponible en anglais sur le web.

³ US Department of State, 06/2019, p.331-332, [url](#)

⁴ The Asia Foundation, 2008, p.9, [url](#)

⁵ TVF-International, 23/11/2018, vidéo, [url](#)

⁶ Mongolie, "Criminal Code", 01/09/2002, [url](#)

⁷ TVF-International, 23/11/2018, vidéo, [url](#)

⁸ US Department of State, 06/2019, p.333, [url](#)

⁹ Nombre également cité par Erdenechuluun Luvsan, directeur du Human Security Policy Studies Centre, et ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement mongol (2000-2004), dans : TVF-International, 23/11/2018, vidéo, [url](#)

travailler en usine.¹⁰ Dans un article publié en 2017, elle décrivait les Mongoles parties se prostituer en Chine comme des **jeunes femmes peu diplômées, célibataires, divorcées, veuves ou soutiens d'une famille alcoolique**, vivant en Mongolie dans des conditions difficiles avec un statut déprécié, alors qu'en Chine : « le travail sexuel leur assure de hauts revenus et un quotidien plus agréable ».¹¹

Gaëlle Lacaze a réalisé une enquête pendant une vingtaine de jours dans une maison close d'**Erliau (Ereen)**, **ville chinoise frontalière** de la Mongolie, en 2010, où elle a pu se faire accepter en étant confondue avec une convoyeuse bouriate de prostituées. Elle a expliqué que la majorité des femmes mongoles travaillant dans les zones de libre-échange frontalières entre la Mongolie et la Chine ou la Russie venaient de la capitale Oulan-Bator ou d'autres grandes villes, comme Darhan et Erdenet. Leurs clients sont essentiellement chinois ou russes.¹²

N. Tserenchunt, directrice de l'ONG Talita Asia, ajoute que de nombreuses prostituées ont été **victimes de violences sexuelles pendant leur enfance** et considère que leur corps a déjà été souillé, aussi pensent-elles que la prostitution est un moyen facile de gagner de l'argent.¹³

2.2. Modes de recrutement des prostituées

Selon une enquête de 2008 de l'ONG américaine *The Asia Foundation* menée auprès de 16 prostituées des zones minières, quatre seulement ont déclaré avoir un proxénète (deux femmes et un homme, tous trois mongols), et trois ne pas avoir de dette envers lui.¹⁴ La plupart ont été introduites dans le milieu de la prostitution par l'intermédiaire d'amis ou de parents. Les quatre femmes ayant un proxénète ont répondu à des **annonces parues dans la presse** promettant des emplois bien payés ; trois d'entre elles sont venues dans la région minière accompagnées de leur proxénète. Le motif principal d'engagement dans ce secteur de 15 de ces femmes était financier, seule l'une a invoqué des problèmes familiaux. **Certaines venues pour travailler dans les mines ont préféré la prostitution**, car elle rapporte plus de revenus et est une activité plus facile à exercer.¹⁵

Selon un reportage du média britannique TVF de 2018, **les proxénètes utilisent des intermédiaires pour recruter des prostituées**, afin d'échapper à d'éventuelles poursuites judiciaires. Ainsi, ils contraignent des prostituées à en recruter d'autres, qui peuvent être envoyées à l'étranger, en particulier en Chine, et à les convoier sur les lieux de prostitution. Lorsque la police arrête les personnes qui convoient ces recrues, ce sont celles-ci qui sont traduites en justice sous l'accusation d'organisation de la prostitution et sanctionnées par de lourdes peines. A Oulan-Bator, les gangs rivaux se livrent parfois à des affrontements et **pratiquent des enlèvements** pour s'emparer de prostituées.¹⁶

Selon l'ethnologue Gaëlle Lacaze, en 2012 : « **Aucune fille ne vient dans une *geting* [« maison close »] d'Erliau de sa propre initiative**. Elle doit y être introduite par une autre fille ou par une convoyeuse connue du patron, généralement une ancienne de la maison. L'intermédiaire est rémunéré par le patron qui se rembourse avec les premiers gains de sa nouvelle recrue, par conséquent endettée au moment de son enrôlement dans une *geting*. **Le système de l'endettement constitue l'un des moyens coercitifs les plus efficaces du travail sexuel.** » Le taux d'intérêt pratiqué était de 50% à Erliau, et il était assorti d'une « garantie » obligeant une autre prostituée à se porter caution d'une collègue rentrée en Mongolie pour renouveler son permis de séjour en Chine ou visiter sa famille. Les prostituées d'une même *geting* sont de fait solidaires, se prêtent de l'argent,

¹⁰ The Telegraph, 19/02/2019, [url](#)

¹¹ LACAZE Joëlle, 2017, [url](#)

¹² *Ibid.*, [url](#)

¹³ The UB Post, 22/12/2016, [url](#)

¹⁴ The Asia Foundation, 2008, p.20, [url](#)

¹⁵ The Asia Foundation, 2008, p.30-32, [url](#)

¹⁶ TVF-International, 23/11/2018, vidéo, [url](#)

s'échangent des ustensiles, etc. Elles qualifient ainsi les *geting* de « **prisons libres** » (*čölöö šoron*), car elles sont cloisonnées par la force des choses dans une maison, et sont coupées du monde réel : « Avec le temps, certaines filles renoncent à toute volonté individuelle et acceptent de rester dans la spirale du gain et de l'endettement, processus qui les maintient recluses. »¹⁷

Selon N. Tserenchunt, directrice de l'ONG Talita Asia, en 2016, de nombreuses victimes des proxénètes étaient **recrutées via Facebook**, et certaines allaient volontairement dans les zones minières ou à l'étranger (notamment à Erlian/Erenhot en Chine) pour s'y prostituer, d'autres y ont été forcées. Elle dénonçait la **complicité des services de l'immigration, des douanes, de la police, de l'armée et même d'ambassades étrangères impliquées dans les réseaux de traite**. Selon elle : « En Mongolie, le *business* du trafic d'êtres humains devient mieux organisé. Des groupes de personnes font des affaires ensemble, forment des réseaux. Il y a tant de personnes influentes et haut placées derrière ce *business*. »¹⁸

2.3. Les lieux de prostitution

A la fin des années 1980, une forme de prostitution à destination des étrangers est réapparue en Mongolie après la phase de répression entamée dans les années 1930. Elle s'est localisée dans deux grands hôtels d'Oulan-Bator, appelés Bayangol et Ulaanbaatar. Les prostituées appelées *ünelegch* (vendeuses de corps) ou *yanhan*, étaient de mèche avec la police du quartier. Puis, la crise économique qui a suivi la fin de l'aide soviétique en 1991 a précipité de nombreuses jeunes filles dans la prostitution de rue. Cette dernière s'est focalisée dans les espaces publics situés aux abords de ces deux hôtels : le parc Lénine et la place Sühbaatar. Ces prostituées de rue, rejointes par des mineures, soumises à des violences de la part de clients mongols et exploitées par des proxénètes, fréquentaient des hôtels bon marché des environs. Le gouvernement démocrate a réagi par la répression massive comme sous le régime communiste en menant des raids de police dans ces hôtels, si bien que les prostituées se sont repliées dans des endroits dissimulés ou dont la destination première n'était pas la prostitution, comme les saunas, les salons de massage, les pubs et les night clubs, qui se sont multipliés dans la capitale.¹⁹

La capitale Oulan-Bator est au centre de la prostitution ; elle est un hub pour la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Cependant, en raison l'ostracisme social redouté, des prostituées vont travailler dans les faubourgs de la ville où l'environnement est plus dangereux. Les zones frontalières et minières sont devenues aussi des lieux où la prostitution augmente. La route du **bassin houiller de Tavan Tolgoi** dans la province d'Ömnögovi vers la Chine est un haut lieu de la prostitution.²⁰

Les prostituées sont employées dans des salons de massage, des « maisons closes », des hôtels, des bars et des clubs de karaoké, parfois avec la complicité de la police locale.²¹ Selon un officier de police mongol interrogé lors d'un reportage du média britannique TVF de 2018, les prostituées de rue prennent contact avec leurs clients par le biais d'un intermédiaire, souvent un ancien repris de justice, qui utilise son propre téléphone et qui maltraite ceux qui refusent de payer. Selon un autre officier de police mongol du district central de la capitale, interrogé lors de ce reportage, le rôle du proxénète est non seulement de protéger les prostituées des clients violents, mais aussi de leur trouver des clients. Il a précisé que **les lieux de prostitution se trouvent souvent dans des entreprises légales**, comme les saunas, les nightclubs, les bars karaoké, qui dissimulent l'activité de prostitution.²²

¹⁷ LACAZE Joëlle, 2017, [url](#)

¹⁸ The UB Post, 22/12/2016, [url](#)

¹⁹ BAASANJAV TERBISH (chercheur associé à l'université de Cambridge, Royaume-Uni), p.261, [url](#)

²⁰ The Telegraph, 19/02/2019, [url](#)

²¹ US Department of State, 06/2019, p.333, [url](#)

²² TVF-International, 23/11/2018, vidéo, [url](#)

Les pays de destination de la traite pour exploitation sexuelle sont la Chine, le Japon, la Corée du Sud, le Cambodge, la Malaisie, la Suède, l'Allemagne, la Belgique, la Turquie et les Etats-Unis.²³ Le passage par **Erlian** (Ereen), **ville frontalière de Chine**, était obligatoire en 2012 pour les prostituées mongoles avant d'aller dans d'autres villes chinoises.²⁴

Selon l'ethnologue Joëlle Lacaze, en 2010, plus de 2 000 Mongoles travaillaient dans l'industrie du sexe en Chine, dont plus de 600 dans la ville frontalière d'Erlian : « A la frontière sino-mongole, dans la ville d'Erlian [ou Ereen, où celle-ci s'est rendue en 2007, 2010 et 2012], les travailleuses du sexe séduisent leurs clients dans les bars, les hôtels, les salons de massage et les "maisons closes" appelées *geting*, suivant la mongolisation du terme chinois "salon de danse" [*ger* en mongol²⁵...] Chaque quartier [parmi trois « quartiers rouges »] comptait alors [en 2007] une dizaine de *geting* où officiaient en moyenne quatre ou cinq filles. En dehors de ces quartiers dédiés, plus d'une centaine d'autres travailleuses du sexe parcouraient la ville en quête de clients une fois la nuit venue. Elles exerçaient seules ou avec un intermédiaire, dans les bars, boîtes de nuit, karaokés, restaurants, hôtels et salon de coiffure ou de massage, voire directement dans la rue. On estimait alors à cent cinquante le nombre de Mongoles de Mongolie travaillant dans l'industrie du sexe ; celles-ci représentaient la moitié des travailleuses du sexe en activité dans la ville. » Entre 2008 et 2011, l'impasse du Palais d'or [Jin Cho] de cette ville était devenu un véritable « quartier rouge » avec une soixantaine de *geting*, gérés par des Mongols de la province de Mongolie intérieure, appelés Horčïn. Ces établissements ont été fermés par l'administration locale dans cette impasse, sous la pression des autorités mongoles, mais ils se sont réinstallés ailleurs dans les faubourgs de la ville.²⁶

2.4. Les revenus de la prostitution

Interrogée lors d'un reportage du média britannique TVF de 2018, une ancienne prostituée a déclaré reverser 30% de ses revenus à un proxénète. Le revenu hebdomadaire moyen de celui-ci était alors d'environ 50 US\$, le chef d'un groupe de proxénète gagnant 500 US\$ ou plus. Selon un officier de police interrogé par le même média, certaines prostituées dépendent d'organisations qui proposent leurs services à des personnes riches ou des officiels de haut rang ; leurs tarifs sont de 100 à 150 US\$ l'heure.²⁷

Selon une prostituée interrogée en 2019 par une journaliste de *The Telegraph* et travaillant dans la province d'Ömnögovi près de la frontière chinoise, ses tarifs sont de : 50 000 tugriks (16,5 € actuels) ou de 40/50 litres de diesel pour une passe ; 80 000 tugriks (26,5 € actuels) ou 100 litres de diesel pour une heure ; 200 000 tugriks (66 € actuels) pour la journée. Elle revend ensuite le diesel. Une autre prostituée, interrogée par la même journaliste et travaillant dans un sauna de la capitale, a déclaré demander 40 000 tugriks (13 € actuels) pour une heure, et 60 000 tugriks (20 € actuels) pour deux heures, pour sa proxénète, sans jamais elle-même toucher d'argent.²⁸

En 2012, les prostituées d'Erlian interrogées par Joëlle Lacaze reversaient 30% de leurs gains au proxénète. Elles gagnaient en moyenne mensuellement 2 millions de tugriks (1 500 US\$ en 2012). Elles pouvaient s'accorder des périodes de temps libre en versant à leur proxénète une somme correspondant à leur gain moyen.²⁹

²³ US Department of State, 06/2019, p.333, [url](#)

²⁴ LACAZE Joëlle, 2012, [url](#)

²⁵ LACAZE Joëlle, 2012, [url](#)

²⁶ LACAZE Joëlle, 2017, [url](#)

²⁷ TVF-International, 23/11/2018, vidéo, [url](#)

²⁸ The Telegraph, 19/02/2019, [url](#)

²⁹ LACAZE Joëlle, 2012, [url](#)

2.5. Les violences à l'encontre des prostituées

Selon une enquête de 2008 de l'ONG américaine The Asia Foundation menée auprès de 16 prostituées des **zones minières**, seule l'une d'entre elles avait mentionné des actes de violences de la part de son proxénète.³⁰ Les quatre femmes ayant un proxénète ont déclaré subir des pressions diverses, telles que confiscation de documents, restrictions à la liberté, impossibilité de refuser des clients, agressions verbales et physiques. En revanche, aucune des 12 femmes sans proxénète n'a déclaré avoir été maltraitée.³¹ Selon la majorité de ces 16 femmes, **les risques de maltraitance venaient des clients plutôt que des proxénètes**. Leurs clients étaient généralement mongols et non chinois, contrairement à ce qu'ont déclaré les personnes sondées dans les communautés environnant les mines qui considéraient que la moitié des clients étaient chinois.³²

Selon une prostituée interrogée en 2019 par une journaliste de *The Telegraph*, **les prostituées d'Oulan Bator sont fréquemment maltraitées par leurs proxénètes et leurs clients**, aussi celle-ci a déclaré s'être établie dans la province d'Ömnögovi près de la frontière chinoise, où la situation est meilleure. Elle travaillait dans un sauna de la capitale, où elle était régulièrement battue par ses clients et des policiers, qui ne prenaient pas ses plaintes. Elle a précisé que **des ultranationalistes rasant les cheveux des prostituées sur la voie publique**. Elle a expliqué que les prostituées se rendent dans les zones minières par groupe de quatre ou cinq, accompagnées d'un chauffeur, et s'abritent dans des tentes traditionnelles (*ger*), en raison des **risques d'agression de la part des camionneurs**. Un employé de l'ONG *Tugs Busguichuud*, dédiée notamment à la réinsertion des prostituées, a confirmé à cette journaliste la dangerosité de cette zone, et **l'absence d'ONG pouvant leur porter assistance**.³³

Une ancienne prostituée, accueillie au refuge de l'ONG Talita et interrogée en 2019 par une journaliste de *The Telegraph*, dit avoir été vendue à plusieurs reprises. Elle a expliqué que **si une fille refuse d'avoir des rapports sexuels, elle est violée par les proxénètes, et si elle persiste dans son attitude, elle est revendue**. Elle a été enfermée dans un sauna avec quatre autres femmes. Lorsqu'elle a tenté de s'échapper, elle a été frappée, violée et revendue à un autre sauna, puis envoyée en Chine où elle a été exploitée dans plusieurs villes et a réussi à s'enfuir pour rejoindre l'ambassade de Mongolie à Pékin.³⁴

Dans la *getting* où a enquêté Joëlle Lacaze en 2012 à Erlan (Ereen), ville frontière chinoise, le proxénète mongol évitait de frapper les prostituées et les punissait d'une amende si elles ne respectaient pas ses consignes. En effet, sa stratégie était de construire la « fierté du métier » et de développer un milieu sur le modèle familial pour obtenir une soumission solide et durable. Il se distinguait ainsi de la violence d'autres proxénètes du même quartier, qualifiés d'*atamans*, qui **les frappaient à coups de queue de billard**. A la fin de la nuit, après leurs derniers clients, les prostituées se retrouvaient pour boire de l'alcool, et s'affrontaient parfois violemment. Certaines étaient devenues alcooliques, ce qui ajouté à la dissociation de leur personnalité causée par leur activité, provoquait des comportements violents envers leurs collègues.³⁵

³⁰ The Asia Foundation, 2008, p.20, [url](#)

³¹ *Id.*, p.32, [url](#)

³² *Id.*, p.34, [url](#)

³³ The Telegraph, 19/02/2019, [url](#)

³⁴ *Ibid.*

³⁵ LACAZE Joëlle, 2017, [url](#) ; LACAZE Joëlle, 2012, [url](#)

3. Attitude des acteurs extérieurs à la prostitution

3.1. Attitude de la société

La perception de la sexualité a radicalement changé dans la société mongole avec l'instauration du régime communiste à partir de 1921. Auparavant, le pays a été rattaché à l'empire de Chine jusqu'en 1911, puis il a été dirigé par une théocratie bouddhiste (éteinte en 1924). Le Code de la famille de 1702 s'appliquait aux laïcs avant 1921 : la relation sexuelle d'un homme avec une femme mariée à un autre était sanctionnée selon le statut social, mais la loi ne disait rien sur les autres relations. Dans cette **société patriarcale**, la fille ne pouvait se marier que si le choix de son conjoint était approuvé par son père. Cependant, elle pouvait avoir des relations sexuelles librement avant son mariage ; le terme de « virginité » n'existait même pas dans la langue mongole. La femme non mariée qui devenait prostituée (désignée alors par le terme *hüühen* signifiant « femme célibataire » ou « fille ») pour son propre compte et qui s'enrichissait n'était pas stigmatisée, bien au contraire, certaines ayant même épousé des nobles de haut rang en continuant leur **activité, qui n'était pas vue comme immorale**. Des moines bouddhistes possédaient même des « maisons closes » et fréquentaient les prostituées. Ces dernières s'habillaient en partie à la chinoise, apprenaient le chinois, habitaient dans des maisons décorées de façon chinoise, et étaient payées en biens ou en argent. Elles résidaient essentiellement dans les villes, qui en 1918 étaient peuplées majoritairement de commerçants chinois (environ 100 000 Chinois mâles dans le pays) et de moines bouddhistes (44,5 % des Mongols mâles). Ces deux groupes étaient les plus riches et les principaux clients des prostituées.³⁶

En 1924, la Mongolie est devenue une République communiste, satellite de l'URSS, et sa capitale a été renommée en « Oulan-Bator » (Héros rouge). Une centaine de prostituées japonaises s'y sont installées en 1927. Dans les années 1930, le régime communiste a persécuté les prostituées, considérées comme des « **éléments contre-révolutionnaires** » au même titre que les moines, les nobles et les commerçants étrangers. Celles-ci ont été appelées *yanhan*, terme dérivé du chinois *yanghan* (« commettre l'adultère avec un homme », en référence aux commerçants chinois également dénoncés). De plus, alors qu'auparavant, la sexualité hors mariage et la sexualité dans le mariage (socialement utile) étaient soigneusement séparées, **le régime communiste a réduit la relation sexuelle à sa fonction reproductive et uniquement dans le cadre du mariage**. Toute autre relation était qualifiée de maladie mentale (homosexualité par exemple) ou de crime, et donc susceptible de sanctions pénales (adultère, relation hors mariage). Les coquetteries féminines étaient mal vues, voire interdites dans les écoles. Des rumeurs absurdes et des contes « folkloriques » ont été propagés dans la société pour faire avaliser cette vision asexuée et reproductive des relations humaines, et terrifier la population (par l'existence de bébés à moitié insectes nés de relations interdites par exemple) dans une ambiance de censure totalitaire. **En dépit du changement de régime en 1989, cette conception est restée ancrée dans la psyché de la population, et le nouveau régime l'a globalement reprise**. Cependant, en raison de la liberté des médias, d'autres conceptions de la sexualité, proches de celles des pays occidentaux, sont apparues, mais restent minoritaires.³⁷

La prostitution est un **sujet tabou**. Selon l'employé de l'ONG *Tugs Busguichuud* interrogé en 2019 par une journaliste de *The Telegraph*, les prostituées craignent les humiliations que leur famille et la police leur feraient subir si leurs activités étaient connues. Une prostituée travaillant dans la province d'Ömnögovi, interrogée en 2019 par une journaliste de *The Telegraph*, a déclaré que sa mère ne savait pas comment elle gagnait sa vie, et que sa famille croit qu'elle est cuisinière dans un bar. En réalité, selon l'ethnologue Gaëlle

³⁶ BAASANJAV TERBISH (chercheur associé à l'université de Cambridge, Royaume-Uni), p.243-271, [url](#)

³⁷ *Ibid.*

Lacaze également interrogée par cette journaliste: « **Personne ne sait ce qu'elles font, mais tout le monde le sait.** Tout le monde est complice. »³⁸

Dans un article publié en 2017, celle-ci déclarait que :

« Travailler en Chine offre un certain confort notamment parce que le passage de la frontière assure l'anonymat vis-à-vis de l'entourage. **La plupart des filles disent travailler dans le tourisme ou l'hôtellerie** [...] Une seule des quelque dix femmes rencontrées dans le cadre de cette enquête [réalisée en 2012] a parlé à ses proches de l'origine de l'argent reçu. Toutes les filles possèdent deux téléphones, l'un privé et l'autre professionnel, afin de mieux se cacher de leur famille. »³⁹

3.2. Actions des ONG

Depuis 2018, après trois années d'interruption, **le gouvernement subventionne deux ONG qui fournissent une protection aux victimes. L'ONG Mongolian Gender Equality Center (MGEC)**, fondé en 2002,⁴⁰ reçoit une grande part de cette aide et gère deux centres d'accueil et de réinsertion sociale des victimes (l'un à Oulan Bator et l'autre à Zamiin-Uud).⁴¹ En 2018, les autorités ont envoyé vingt victimes (aucune en 2017) auprès de ces ONG. En 2018, le MGEC a assisté 38 victimes de traite pour exploitation sexuelle (29 en 2017) et une victime de traite pour le travail. Ces victimes étaient des femmes adultes, à l'exception de cinq filles et un garçon, victimes d'exploitation sexuelle.⁴² Le MGEC fournit une assistance psychologique, sanitaire, matérielle et juridique aux victimes. **Il organise le rapatriement des victimes mongoles à l'étranger** en collaboration avec les Etats concernés et d'autres ONG. Il mène des recherches sur la traite, organise des séminaires de formation et des campagnes publiques de prévention, il dispose d'un numéro d'appel (1903) en *hotline*.⁴³

Selon une journaliste de *The Telegraph*, il existe **cinq centres d'accueil pour les femmes victimes, mais quatre d'entre eux sont des centres d'accueil temporaires.** L'ONG suédoise **Talita**, dédiée à la lutte contre l'exploitation sexuelle, dispose d'un seul refuge d'accueil mais de long terme, disposant seulement de quatre lits, situé dans la banlieue d'Oulan Bator.⁴⁴

En 2017, les subventions étatiques à l'ONG **Tugs Busguichuud**, assistant les prostitués, ont été supprimées. Cette ONG a alors fermé quatre de ses bureaux régionaux, et n'en a conservé que trois.⁴⁵

3.3. Attitude du gouvernement

Le gouvernement a lancé un **programme quinquennal national de lutte contre la traite (2017-2021)** pour apporter une assistance technique à la prévention de la traite et pour coordonner les différents acteurs dans l'application de la législation.⁴⁶

Le gouvernement finance des cours sur la traite destinés aux policiers, aux juges et aux travailleurs sociaux. Au point de passage principal de la frontière chinoise, Zamiin-Uud, des cours sont dispensés trimestriellement aux policiers municipaux, en lien avec l'agence chinoise anti-traite. Des policiers sont formés sur ce sujet en Corée du Sud et en Thaïlande.⁴⁷

³⁸ The Telegraph, 19/02/2019, [url](#)

³⁹ LACAZE Joëlle, 2017, [url](#)

⁴⁰ Site web du MGEC (about): [url](#)

⁴¹ US Department of State, 06/2019, p.332, [url](#); Site web du MGEC (our shelter): [url](#)

⁴² US Department of State, 06/2019, p.332, [url](#)

⁴³ Site web du MGEC (our programs): [url](#)

⁴⁴ The Telegraph, 19/02/2019, [url](#)

⁴⁵ The Telegraph, 19/02/2019, [url](#)

⁴⁶ US Department of State, 06/2019, p.333, [url](#)

⁴⁷ *Id.*, p.332, [url](#)

Le 2 avril 2020, l'ambassadeur des Etats-Unis et le gouvernement mongol ont signé un accord de partenariat pour un plan quadriennal de lutte contre l'exploitation sexuelle et le travail forcé des mineurs en Mongolie. Les Etats-Unis vont fournir environ cinq millions de dollars pour financer les actions d'ONG et d'organisations internationales qui travailleront en collaboration avec le Sous-conseil national sur la traite des êtres humains mongol. Cet accord prévoit d'augmenter les enquêtes et les poursuites judiciaires contre les trafiquants, de renforcer les actions d'explication à la population du traumatisme subi par les victimes et de prévention du trafic.⁴⁸

Le ministère des Affaires étrangères dispose de fonds permettant le rapatriement de victimes de la traite à l'étranger. En 2018, les autorités ont rapatrié vingt Mongols de Chine (17), Malaisie (2) et du Cambodge (1), dont une quinzaine a bénéficié de soins psycho-sociaux.⁴⁹

Le 18 mars 2019, le consulat mongol d'Erlian (Ereen) en Chine a signé un plan de coopération avec le bureau des Affaires intérieures d'Erlian pour protéger les victimes de la prostitution et faire cesser les confiscations de passeports et de documents officiels mongols par les usuriers.⁵⁰

3.4. Attitude de la police

En 2018, les autorités ont enquêté sur 17 affaires de traite (12 en 2017) impliquant 62 suspects, dont **21 ont fait l'objet de poursuites judiciaires**. Parmi ceux-ci, 15 l'ont été sur le fondement de l'article 13.1 du Code pénal et 6 sur le fondement de l'article 12.1 dudit code). L'unité anti-traite de la police a mené 11 enquêtes sur les 17 affaires de traite investiguées par les autorités en 2018 (aucune en 2017).⁵¹

Aucun fonctionnaire n'a été poursuivi pour ces infractions criminelles en dépit de nombreux rapports mentionnant la complicité de certains d'entre eux.⁵²

Selon le département d'Etat américain, les autorités interprètent de manière restrictive les articles 13.1 et 13.2 du Code pénal en poursuivant rarement les criminels dont les victimes sont du sexe masculin et, le cas échéant, en leur infligeant des peines allégées.⁵³

En 2018, la police n'a apporté aucune protection particulière aux 38 victimes assistées par le MGEC, alors que ce dernier lui a fourni des informations dans dix affaires criminelles concernant 34 de ces personnes.⁵⁴

A Erlian (Ereen), en 2012, la police chinoise arrêtait souvent les prostituées, les interrogeait longuement et leur faisait payer des amendes. Parfois, elle les expulsait en Mongolie, et durant cinq ans, elles ne pouvaient plus revenir en Chine légalement.⁵⁵ En effet, la prostitution est illégale en Chine. Cependant, les établissements dans lesquels elles travaillent sont enregistrés légalement et payent des impôts. Les proxénètesregistraient les prostituées comme résidentes temporaires en donnant un pot-de-vin aux policiers. Depuis 2009, la police des frontières mongole peut contrôler les Mongols résidant dans la partie chinoise de la zone de libre-échange d'Erlian. Celles-ci leur versent des pots-de-vin, ainsi qu'aux gardes-frontière chinois pour pouvoir séjourner dans cette zone.⁵⁶

⁴⁸ US Department of State, Office to monitor and combat trafficking in persons, 02/04/2020, [url](#) ; Akipress.com, 02/04/2020, [url](#)

⁴⁹ US Department of State, 06/2019, p.332, [url](#)

⁵⁰ Montsame (Mongolian News Agency), 21/03/2019, [url](#)

⁵¹ US Department of State, 06/2019, p.331-332, [url](#)

⁵² *Id.*, p.332, [url](#)

⁵³ US Department of State, 06/2019, p.332, [url](#)

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ LACAZE Joëlle, 2017, [url](#)

⁵⁶ LACAZE Joëlle, 2012, [url](#)

3.5. Attitude de la justice

En **2018**, les tribunaux ont prononcé **cinq condamnations** sur le fondement de l'article 13.1 du Code pénal et une sur le fondement de l'article 13.2 dudit code. Dans ce dernier cas, l'accusé a été condamné à une peine de douze ans d'emprisonnement. Cette même année, 26 affaires pendantes ouvertes sous le régime de l'ancien code pénal, modifié en 2017, ont été gelées, en attendant leur requalification.⁵⁷

Selon l'ONG Talita, dans de nombreuses affaires que celle-ci a portées devant la justice, les trafiquants ne sont pas condamnés, car les femmes, menacées, changent leurs versions devant les tribunaux ou sont entraînées à nouveau dans la traite.⁵⁸

⁵⁷ US Department of State, 06/2019, p.332, [url](#)

⁵⁸ The Telegraph, 19/02/2019, [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en avril 2020.

Organisations intergouvernementales

Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies (OHCHR), « Base de données relative aux organes conventionnels de l'ONU », https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=115&Lang=FR

Institutions nationales

US Department of State, Office to monitor and combat trafficking in persons, "Child Protection Compact Partnership Between the United States of America and Mongolia", 02/04/2020, <https://www.state.gov/child-protection-compact-partnership-between-the-united-states-of-america-and-mongolia/>

US Department of State, « 2019 Trafficking in Persons Report, Mongolia », 06/2019, p.331-334, <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/06/2019-TIP-Report-Narratives-J-M.pdf>

Mongolie, "Criminal Code", 01/09/2002, https://www.unodc.org/res/cld/document/mng/2001/criminal_code_of_mongolia_html/Mongolia_Criminal_Code_2002.pdf

Organisations non gouvernementales

The Asia Foundation, « Incidence of trafficking in persons and prostitution at mine sites in Mongolia », Oulan Bator, 2008, 28 p., <https://asiafoundation.org/resources/pdfs/TraffickingIncidenceatMinesitesreportOct08ENG.pdf>

Mongolian Gender Equality Center (MGEC), site web: <https://www.stoptrafficking.mn/en/>

Ouvrage

LACAZE Joëlle, "Prostitution and the Transformation of the Chinese Trading Town of Ereen", p.111-134, dans : BILLIE Franck, DELAPLACE Grégory et HUMPHREY Caroline (dir.), "Frontier Encounters, Knowledge and Practice at the Russian, Chinese and Mongolian Border", Cambridge, Open Book Publishers (OPB), 2012, 281 p., <https://books.openedition.org/obp/1535?lang=en>

Centres de recherches, universités et think tanks

LACAZE Joëlle, « Jeux de rôle dans l'impasse du Palais d'or. Variation sur la (dis)simulation dans une maison close de la frontière sino-mongole », Centre d'Etudes Mongoles & Sibériennes / École Pratique des Hautes Études, Etudes mongoles, centrasiatiques et tibétaines, 2017, n°48, <https://cv.archives-ouvertes.fr/gaelle-lacaze>

BAASANJAV TERBISH (chercheur associé à l'université de Cambridge, Royaume-Uni), "Mongolian Sexuality: A Short History of the Flirtation of Power with Sex", Inner Asia, 01/2013, n°15(2), p.243-271, https://www.researchgate.net/publication/270530591_Mongolian_Sexuality_A_Short_History_of_the_Flirtation_of_Power_with_Sex

Médias

Akipress.com, "U.S., Mongolia sign \$5 million child protection compact partnership deal", 02/04/2020,

[https://akipress.com/news:638685:U_S_,_Mongolia_sign_\\$5_million_child_protection_compact_partnership_deal/](https://akipress.com/news:638685:U_S_,_Mongolia_sign_$5_million_child_protection_compact_partnership_deal/)

Montsame (Mongolian News Agency), "Mongolia's Consulate to cooperate with Erlian city", 21/03/2019, <https://montsame.mn/en/read/183744>

The Telegraph, "Mongolia's prostitution zones, where women trade sex for fuel in sub-zero temperatures", 19/02/2019, <https://www.telegraph.co.uk/global-health/women-and-girls/mongolias-prostitution-zones-women-trade-sex-fuel-sub-zero-temperatures/>

TVF-International, "Mongolia's Illegal Prostitution Rings | Asia's Underworld Part 4", 23/11/2018, Tracks, vidéo, <https://www.youtube.com/watch?v=SutSBXSMx9I>

The UB Post, "Talita Asia speaks out against human trafficking in Mongolia", 22/12/2016, <https://theubposts.com/talita-asia-speaks-out-against-human-trafficking-in-mongolia/>